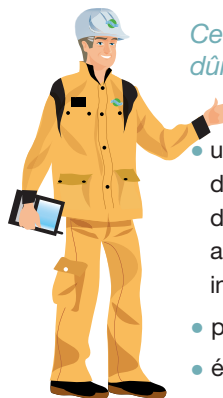


# Demande d'autorisation d'assainissement individuel

## Fiche de renseignement



Cette fiche doit être remise au service Urbanisme de votre commune, dûment complétée et accompagnée des pièces suivantes :

- un plan de situation au 1/25000°.
- un plan de masse au 1/500° indiquant la position de l'immeuble assaini et celle des immeubles voisins, l'emplacement de chaque ouvrage de l'installation (prétraitement, dispositif d'épuration...), ainsi que les caractéristiques de la parcelle (pente, côte topographique, inondabilité, cours d'eau, puits, etc.)
- plan du dispositif et caractéristiques techniques des ouvrages.
- étude de sol.
- **pour les entreprises, photocopie de l'extrait K-bis.**

### REÇU EN MAIRIE

Dossier N°

### SIGNATURE DU DEMANDEUR

### A - Demandeur

Nom et prénom..... Téléphone .....

Adresse.....

Adresse du lieu de réalisation.....

N° parcelle(s) cadastrale(s) ..... Superficie disponible pour l'assainissement .....

Identité et coordonnées de l'installateur .....

### B - Caractéristique des locaux

• Type de bâtiment\*  neuf -  existant (réhabilitation - mise en conformité)

• Caractéristiques\*

Villa ou maison d'habitation individuelle - NOMBRE DE PIÈCES PRINCIPALES (NB DE CHAMBRES +2) .....

Bâtiment comportant plusieurs logements - NOMBRE DE LOGEMENTS ..... NOMBRE TOTAL DE PIÈCES PRINCIPALES.....

Autre type de bâtiment - NATURE DE L'ACTIVITÉ .....

### C - Alimentation en eau

• Mode d'alimentation en eau potable\*

Adduction publique -  Ressource privée

Si l'alimentation en eau potable provient d'une ressource privée :

• Nature de la ressource\* - Distance par rapport à l'installation : .....

Puits - profondeur .....

Forage - profondeur .....

Source

Autre .....

• Y a-t-il un captage d'eau sur le terrain mitoyen ?  Oui  Non

• L'eau est-elle destinée à la consommation humaine ?  Oui  Non

• La ressource dessert-elle\* :

Seulement la construction projetée

Une ou plusieurs constructions existantes

• Distance par rapport au rejet .....

\* Cochez la case correspondante

## Demande d'autorisation d'assainissement individuel

### Fiche de renseignement

#### D - Caractéristiques du terrain

- Classement de la zone (renseigner par la mairie) : .....
- Destination des eaux pluviales :
  - Rétention
  - Infiltration sur la parcelle
  - Rejet en surface (fossé - caniveau)
  - Autres. ....
- Aptitude à l'assainissement individuel
  - Pente du terrain\*
    - Nulle                       Comprise entre 5 % et 10 %
    - Entre 0 % et 5 %       Supérieure à 10 %
  - Nature du sol entre 50 cm et 1 m\*
    - Alluvions, graviers ou cailloutis                       Argile                       Terre                       Rocher
    - Autre .....
  - Perméabilité
    - Bonne -  Moyenne -  Mauvaise -  Ne sait pas
  - Profondeur de la nappe
    - Inférieure à 1 m       Comprise entre 1 m et 2 m
    - Supérieure à 2 m       Ne sait pas
  - Présence de points d'eau à moins de 35 m (puits, forages, sources)     Oui             Non

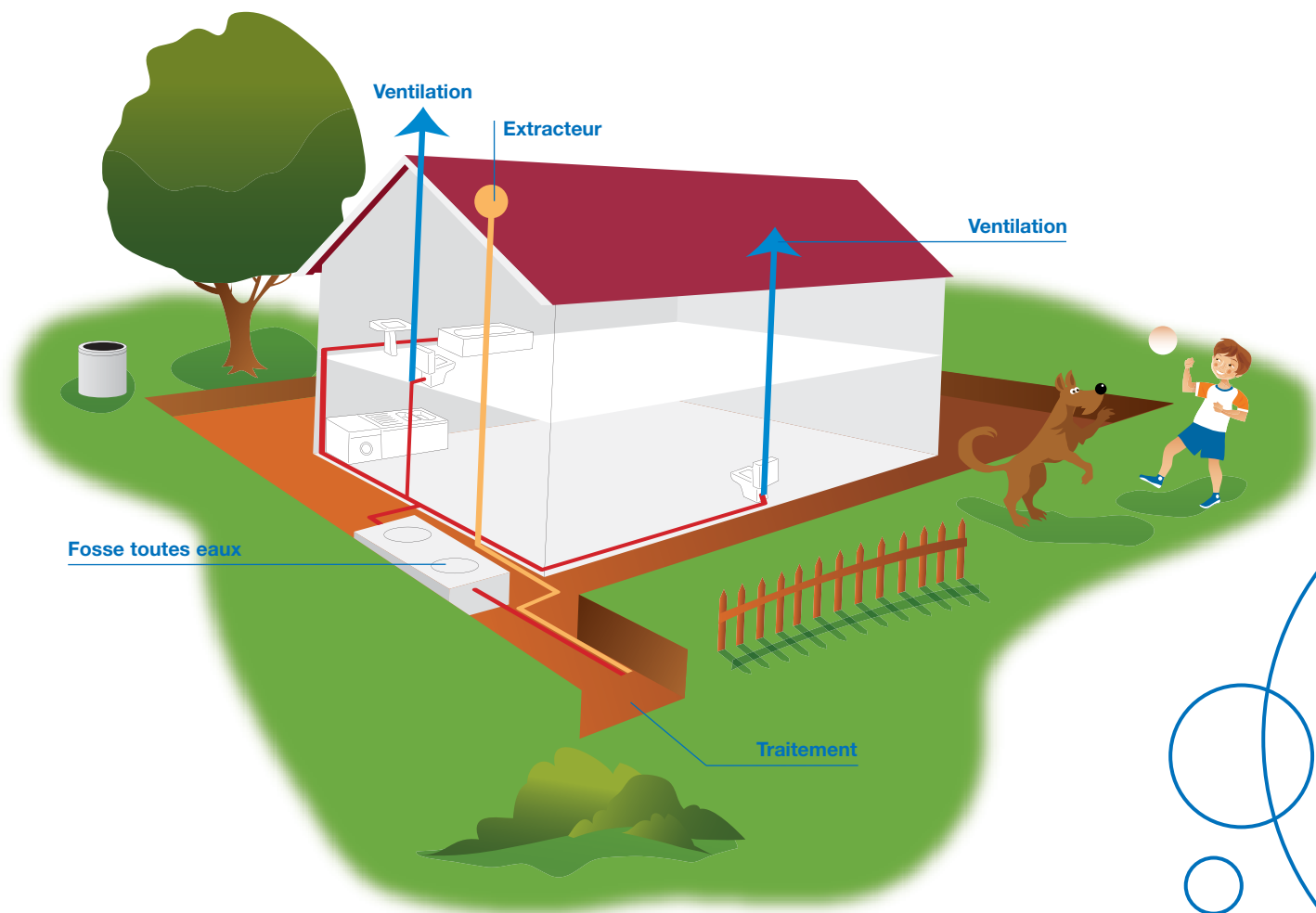
#### E - Caractéristiques de l'installation

- Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles pré-traitées séparément ?     Oui             Non
- Dispositif de prétraitement
  - Fosse toutes eaux (minimum 3 m<sup>3</sup>) .....
  - Autre (préciser) .....
- Dispositifs assurant l'épuration et l'évacuation par le sol
  - Epandage à faible profondeur en sol naturel (en m<sup>2</sup> de fond de tranchées) .....
  - Lit filtrant non drainé (en m<sup>2</sup> de fond de fouille) .....
- Dispositifs assurant l'épuration des effluents
  - Autre .....
- Les ventilations amont et aval sont-elles prévues ?     Oui             Non
- Un pré-filtre (intégré ou non) est-il prévu ?     Oui             Non

\* Cochez la case correspondante

**Pour contacter le Service Assainissement Non Collectif - Sdei :**  
**par téléphone au 04 67 18 81 06**  
**par mail à [sdei.anc@lyonnaise-des-eaux.fr](mailto:sdei.anc@lyonnaise-des-eaux.fr)**

## Prétraitement Fosse toutes eaux



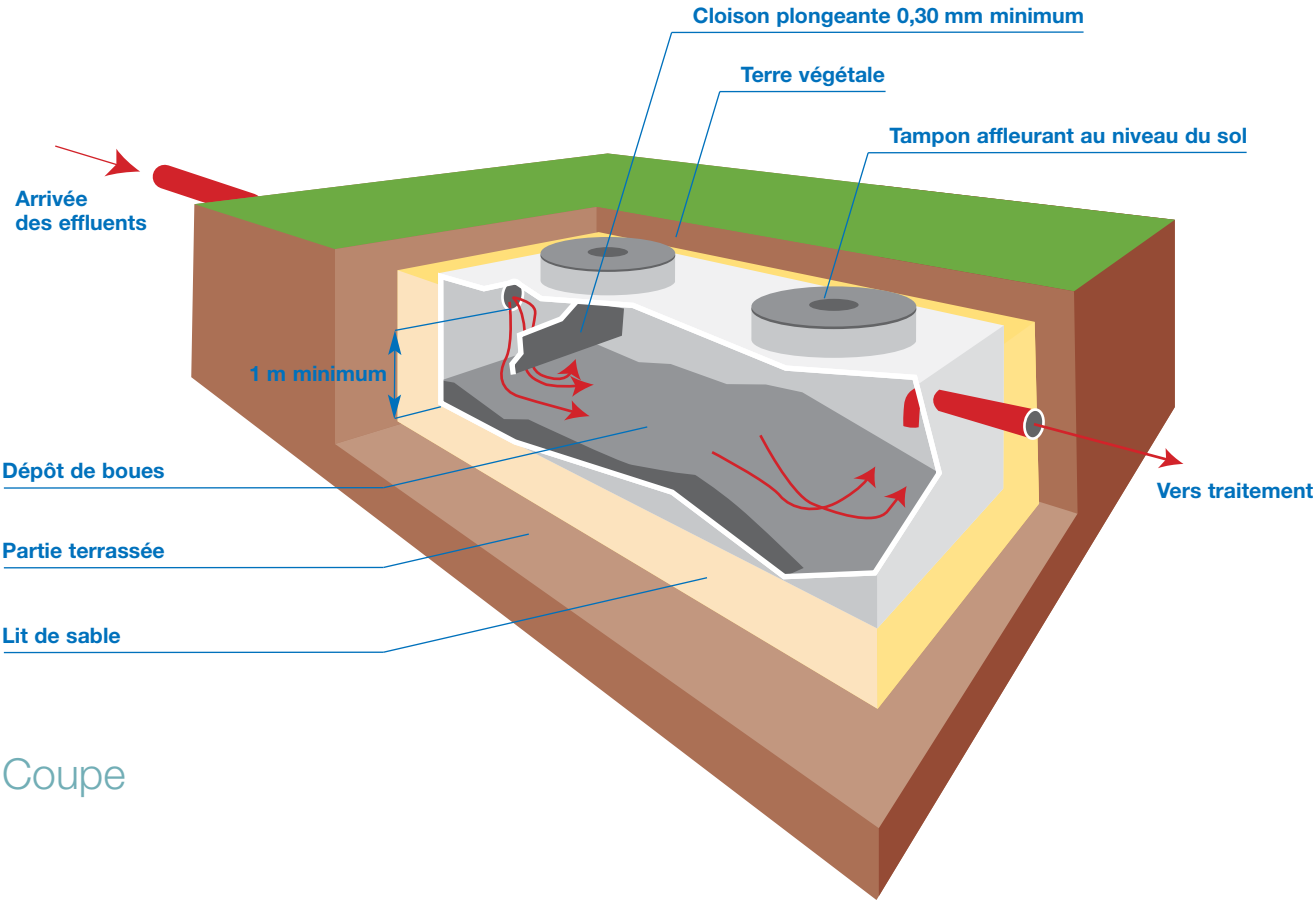
Une fosse toutes eaux est un appareil destiné à la collecte, à la liquéfaction partielle des matières polluantes contenues dans les eaux usées et à la rétention des matières solides et des déchets flottants. Elle reçoit l'ensemble des eaux usées domestiques. La fosse toutes eaux doit débarrasser les effluents bruts de leurs matières solides afin de protéger l'épandage contre un risque de colmatage. Elle doit également liquéfier ces matières retenues par décantation et flottation. La hauteur d'eau ne doit pas être inférieure à 1 m.

La fosse toutes eaux génère des gaz qui doivent être évacués par une ventilation efficace. L'évacuation de ces gaz est assurée par un extracteur placé au-dessus des locaux habités.

### Dimensionnement

Le volume minimum de la fosse toutes eaux sera de 3000 l pour les logements comprenant jusqu'à 5 pièces principales. Il sera augmenté de 1000 l par pièce supplémentaire.

**Prétraitement**  
**Fosse toutes eaux**



Coupe

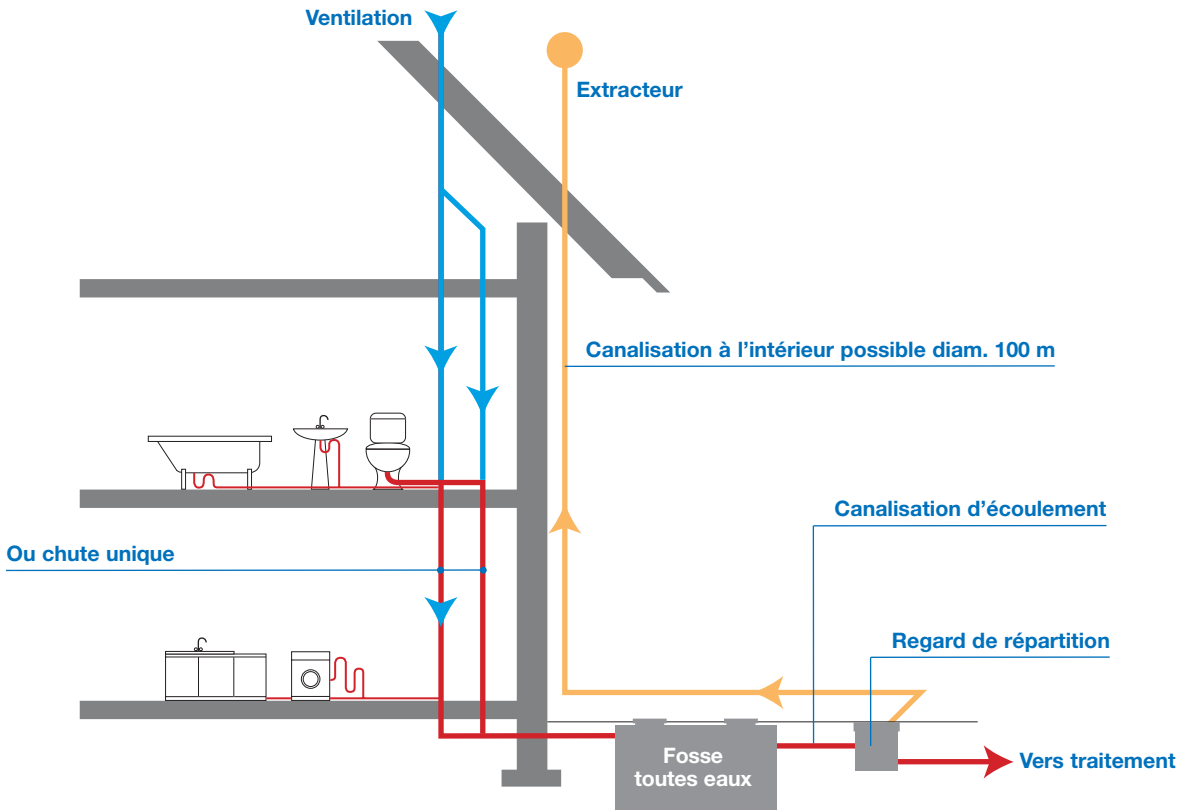
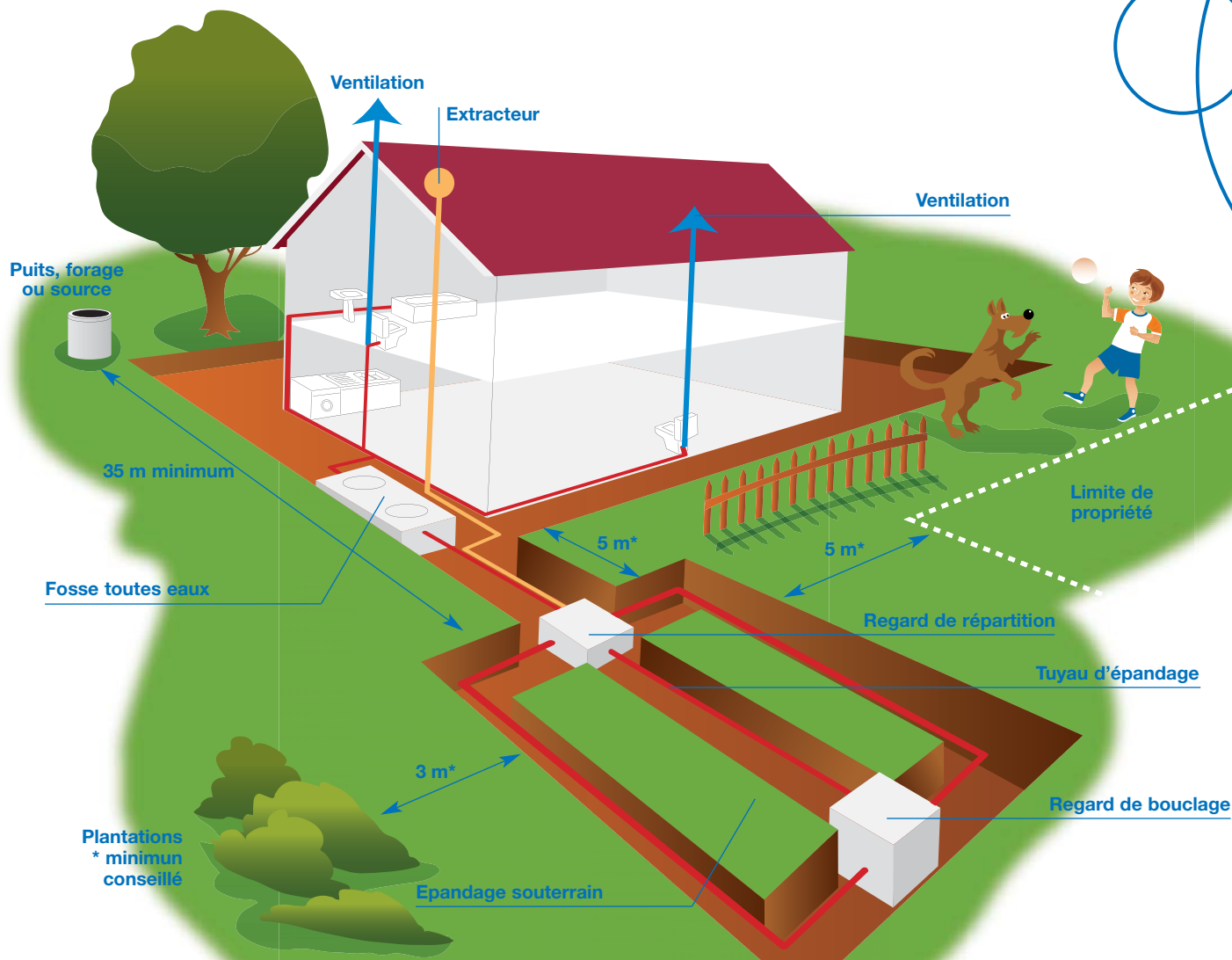


Schéma de principe de ventilation

## Traitement Epanchage souterrain



Les tranchées d'épandage reçoivent les effluents de la fosse toutes eaux.  
Le sol en place est utilisé comme système épurateur et comme moyen dispersant.

### Conditions de mise en œuvre

L'épandage souterrain doit être réalisé par l'intermédiaire de tuyaux placés horizontalement dans un ensemble de tranchées.  
Il doit être placé aussi près de la surface du sol que le permet sa protection.

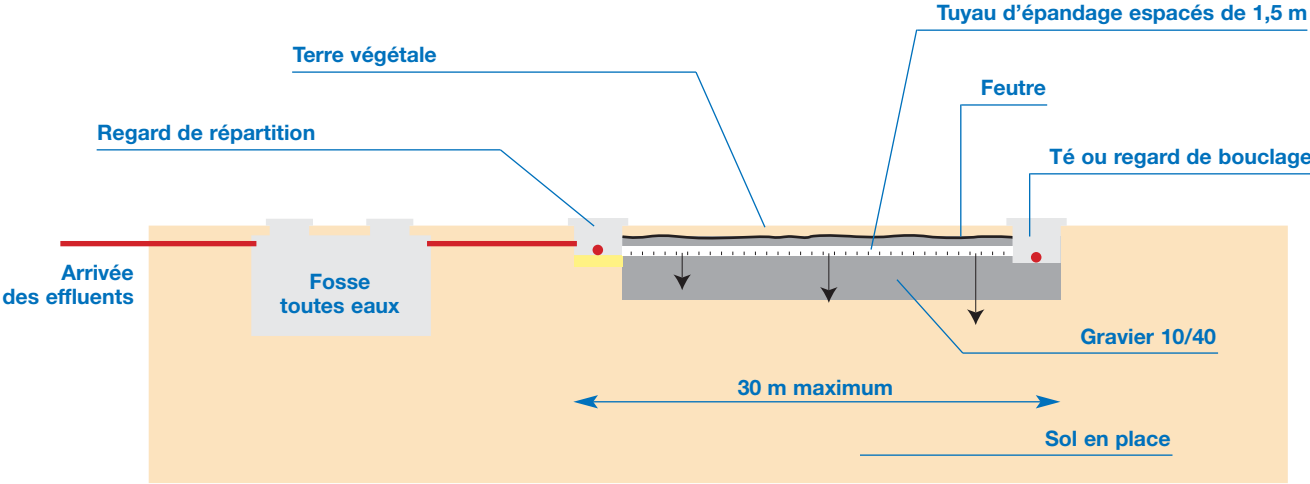
- Les tuyaux d'épandage doivent avoir un diamètre au moins égal à 100 mm. Ils doivent être constitués d'éléments rigides et matériaux résistants munis d'orifices dont la plus petite dimension doit être au moins égale à 5 mm.

- La longueur d'une ligne de tuyaux d'épandage ne doit pas excéder 30 m.
  - La largeur des tranchées d'épandage dans lesquelles sont établis les tuyaux est de 0,50 m minimum.
  - Le fond des tranchées est garni d'une couche de graviers lavés.
  - La distance d'axe en axe des tranchées doit être au moins égale à 1,50 m.
  - Un feutre imputrescible doit être disposé au-dessus de la couche de graviers.
  - Une couche de terre végétale.
- L'épandage souterrain doit être maillé chaque fois que la topographie le permet.  
Il doit être alimenté par un dispositif assurant une égale répartition des effluents dans le réseau de distribution.

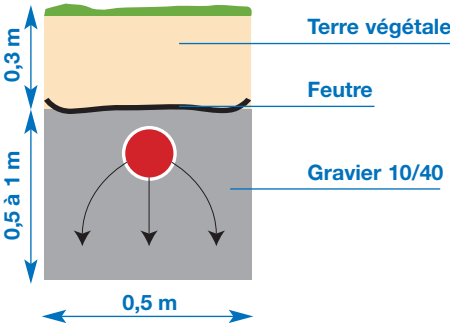
### Dimensionnement

La surface d'épandage (fond des tranchées) est fonction de la taille de l'habitation et de la perméabilité du sol.  
Elle est définie par l'étude pédologique à la parcelle.

# Traitement Epannage souterrain



Coupe longitudinale en terrain plat

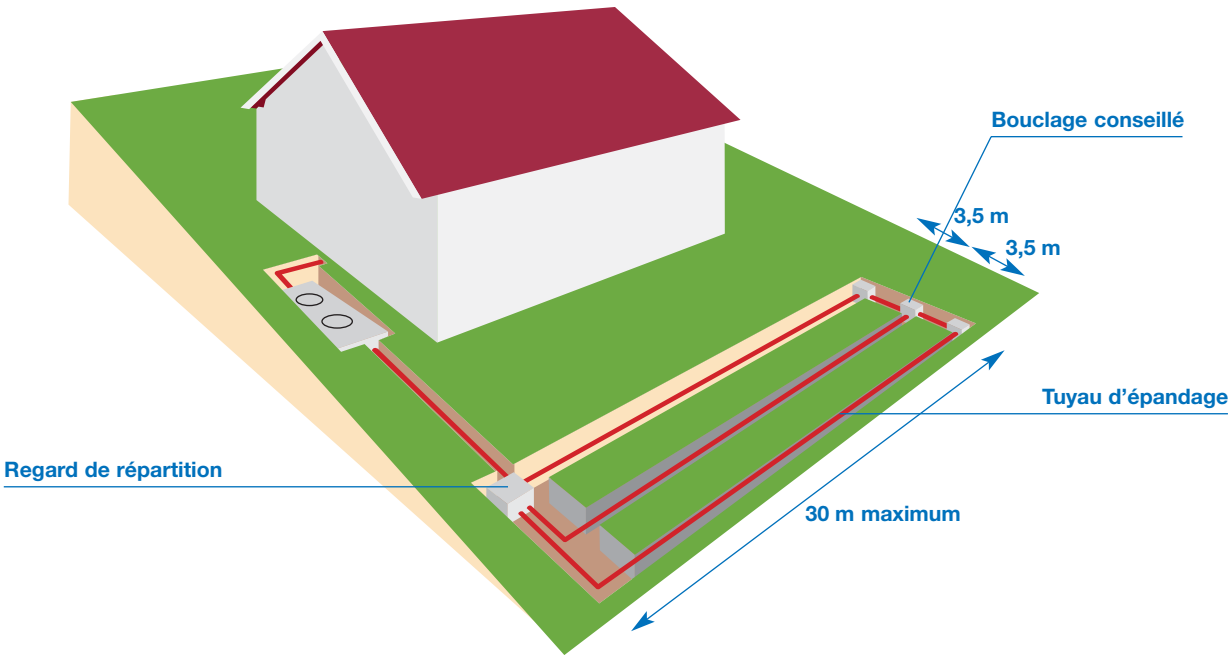


Coupe d'une tranchée



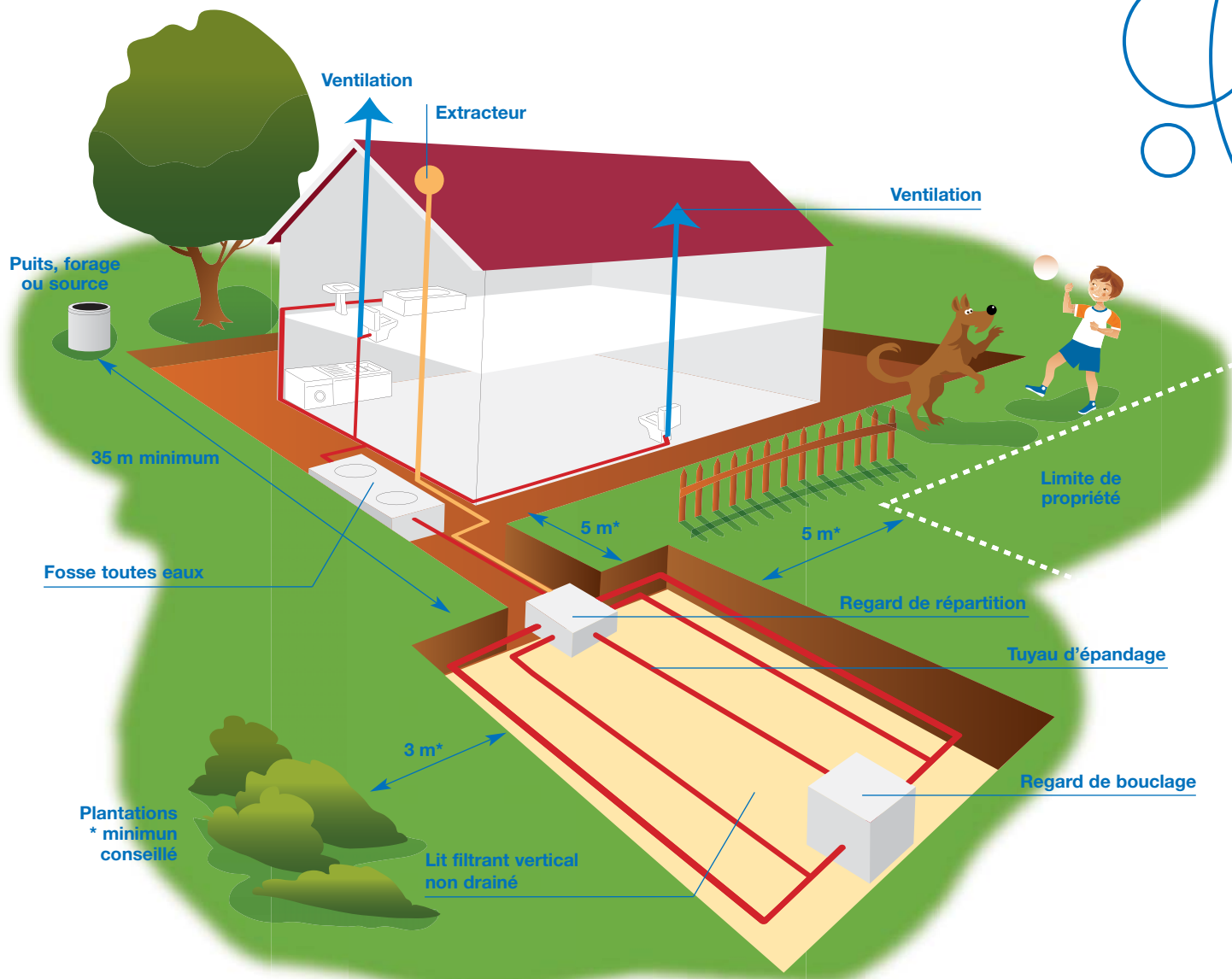
Canalisations rigides diam. 100 mm  
avec ouvertures diam. 10 mm  
ou fentes de 5 mm minimum  
espacées tous les 10 à 15 cm

Tuyau d'épandage



Vue d'ensemble : terrain en pente < 10%  
(Tranchées perpendiculaires au sens de la pente)

## Traitement Lit filtrant vertical non drainé



Dans le cas où le sol présente une perméabilité insuffisante ou à l'inverse, si le sol est trop perméable (craie), un matériau plus adapté (sable siliceux lavé) doit être substitué au sol en place sur une épaisseur minimale de 0,70 m.

La répartition de l'effluent est assurée par des tuyaux munis d'orifices, établis en tranchées dans une couche de graviers.

### Conditions de mise en œuvre

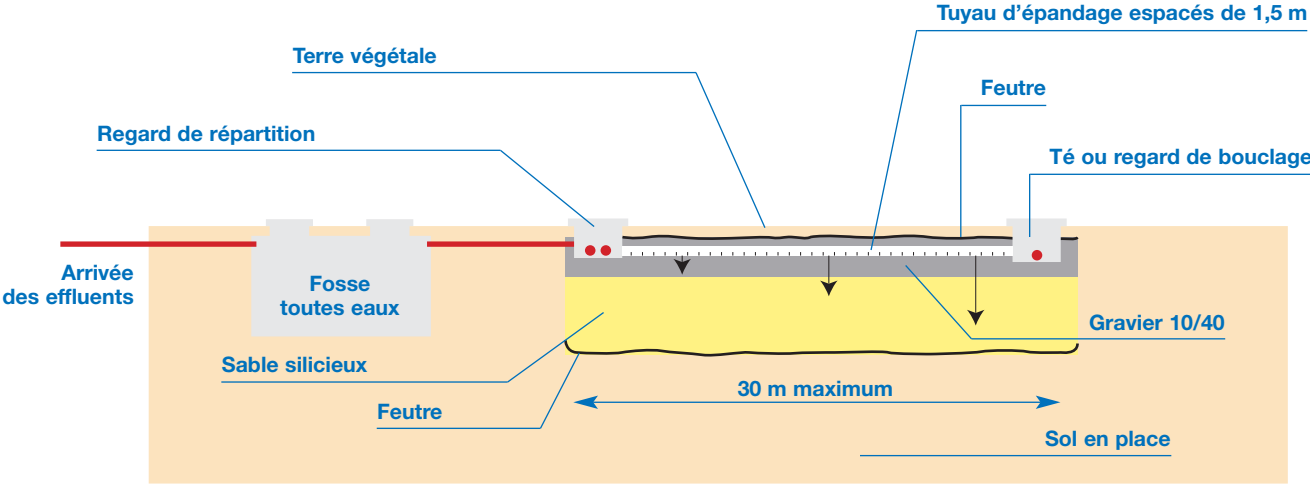
Le lit filtrant vertical non drainé se réalise dans une excavation à fond plat de forme généralement proche d'un carré et d'une profondeur de 1 m minimum sous le niveau de la canalisation d'amenée, dans laquelle sont disposés de bas en haut :

- Un feutre imputrescible perméable à l'eau et à l'air.
- Une couche de sable lavé de 0,70 m minimum d'épaisseur.
- Une couche de graviers de 0,20 à 0,30 m d'épaisseur dans laquelle sont noyées les canalisations de distribution qui assurent la répartition sur le lit.
- Un feutre imputrescible perméable à l'eau et à l'air qui recouvre l'ensemble.
- Une couche de terre végétale d'une épaisseur de 0,20 m.

### Dimensionnement

La surface du lit filtrant vertical non drainé doit être au moins égale à 5 m<sup>2</sup> par pièce principale (minimum : 20 m<sup>2</sup>).

# Traitement Lit filtrant vertical non drainé

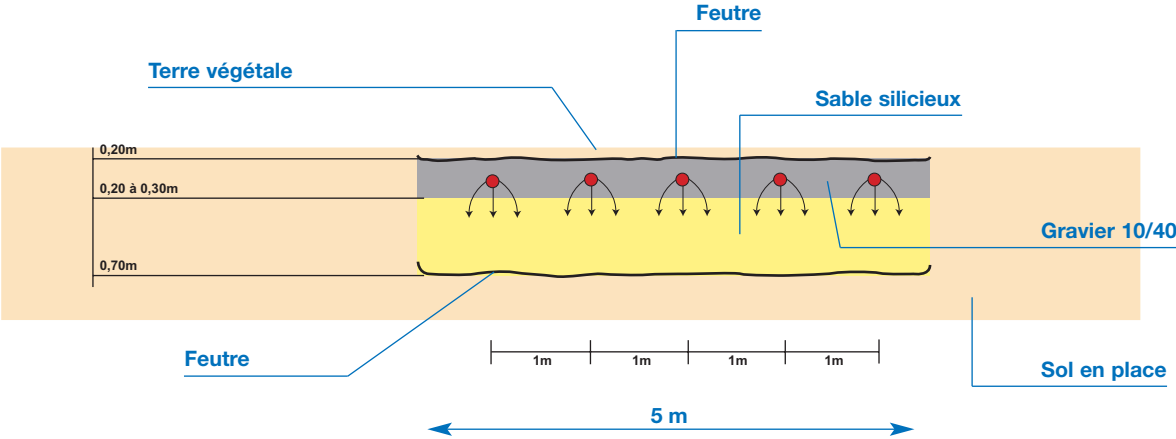


Coupe longitudinale



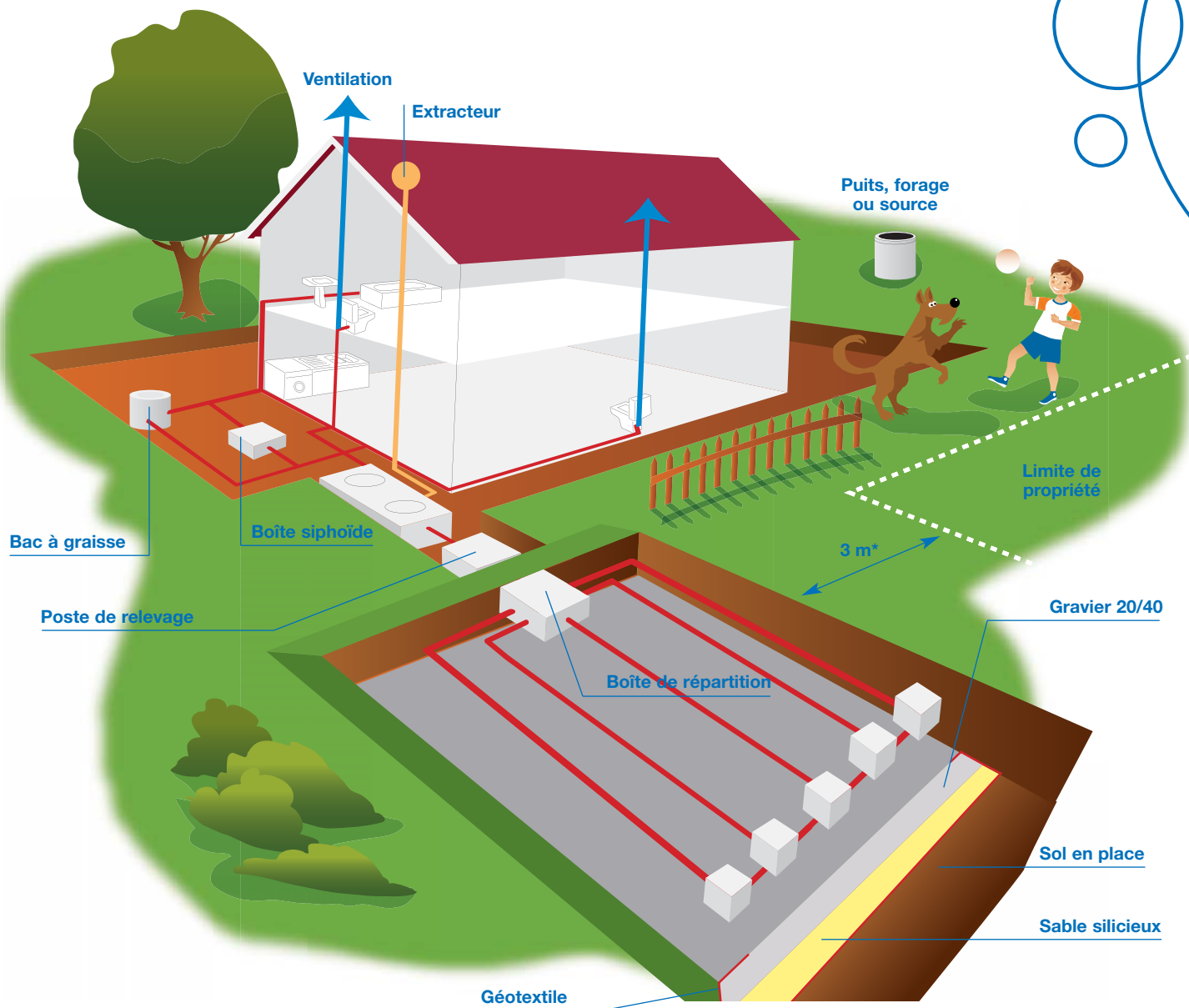
Canalisations rigides diam. 100 mm  
avec ouvertures diam. 10 mm  
ou fentes de 5 mm minimum  
espacées tous les 10 à 15 cm

Tuyau d'épandage



Coupe transversale

## Traitement Tertre d'infiltration non drainé



Ce dispositif exceptionnel est à mettre en place lorsque :

- La nappe phréatique se trouve à faible profondeur (< 80 cm).
- Le sol récepteur possède une bonne perméabilité de surface.

Le tertre d'infiltration est inspiré du lit filtrant à flux vertical. Il se réalise sous forme d'un massif sableux hors sol. Les phénomènes sont les mêmes qu'à travers un épandage souterrain, l'épuration se faisant ici à travers un sol reconstitué surélevé par rapport au terrain naturel.

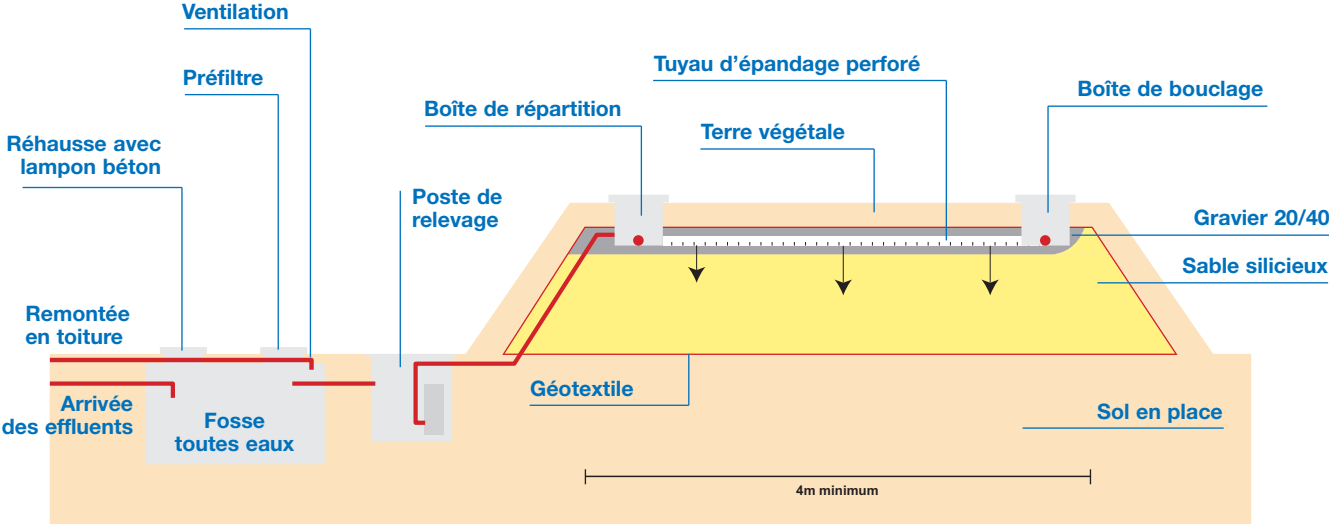
### Conditions de mise en œuvre

- Le tertre d'infiltration utilise donc un système granulaire comme système épurateur et le sol en place comme moyen dispersant.
- La diffusion de l'effluent se fera en aval de la fosse toutes eaux à l'aide d'une pompe de relèvement (dans certain cas, le système peut être gravitaire)
- Le tertre peut s'appuyer sur une pente, être en partie enterré ou être totalement hors sol.

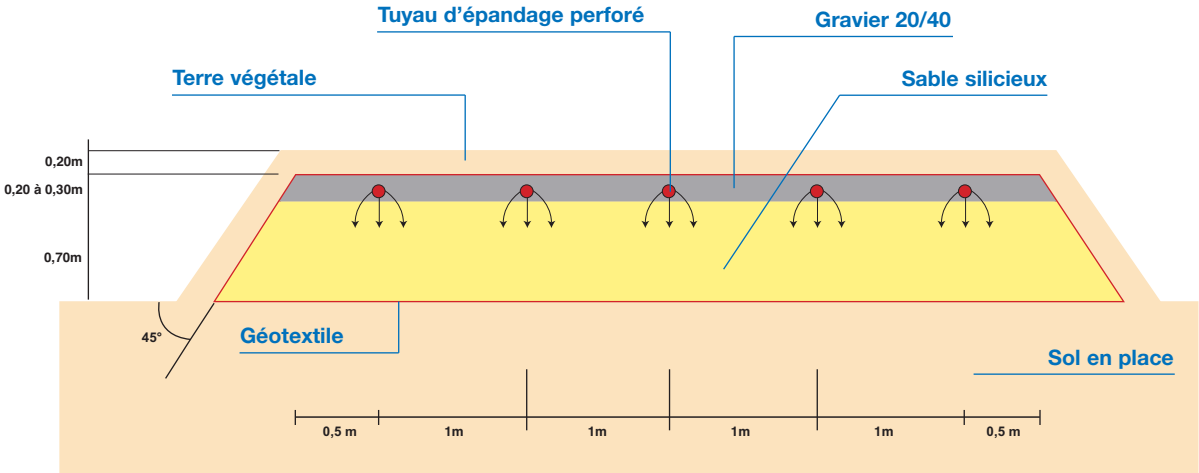
### Dimensionnement

- Hauteur du tertre : environ 1 m
- Largeur du tertre : 5 m au sommet
- Longueur minimale : 4 m au sommet

# Traitement Tertre d'infiltration non drainé



## Coupe longitudinale



## Coupe transversale